

Document d'action

1. IDENTIFICATION

Pays	Niger		
Intitulé/Numéro	Référence: T05-EUTF-SAH-NE-02 Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires		
Coût total	Coût total estimé: 25 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 25 000 000 EUR		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte - GIZ		
Code CAD	150	Secteur	

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

De par son expérience avérée au Niger depuis cinquante ans, la coopération technique allemande (GIZ) a acquis de nombreuses compétences lui permettant d'agir rapidement, efficacement et de manière concertée dans des secteurs clés du développement et de l'aide humanitaire: la sécurité alimentaire, l'agriculture, la décentralisation, l'éducation, le renforcement des postes de frontière etc. La zone d'intervention de la coopération allemande s'étendant sur trois régions (Agadez, Tahoua et Tillabéry), une connaissance précise des réalités régionales et le tissage de relations étroites avec les collectivités territoriales ont permis d'atteindre des résultats significatifs quant à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones concernées. Toutefois, la situation actuelle au Niger liée aux flux migratoires ne peut plus être traitée séparément, et cela nous amène à constater que les collectivités territoriales, et en particulier les communes, se trouvent complètement dépassées par les nouveaux défis et conséquences issus de l'afflux de migrants qui pourrait se maintenir.

De ce fait, tout en se basant sur l'expérience citée ci-dessus dans les régions ciblées, l'action proposée représente un élargissement thématique de l'intervention de la GIZ au Niger relative à la gestion pacifique et consensuelle de l'afflux de réfugiés.

L'objectif global de ce programme est le renforcement de la capacité de réaction rapide et appropriée des communes face à l'afflux de migrants et ses conséquences, afin de développer des mesures conjoncturelles et structurelles de « gestion des situations de crise » et faire face aux nouveaux défis émergents. Il s'agira en particulier de soutenir l'élaboration et l'appropriation par les communes de mesures structurelles et conjoncturelles (à l'interface entre action humanitaire et de développement) permettant de gérer les crises et de pallier les conséquences de l'afflux de migrants. A cet effet, une première étape consistera à capter et analyser les conséquences de l'afflux de réfugiés dans les régions concernées, en créant des « observatoires » permettant d'initier une réaction rapide (Task Forces) fondée sur les besoins et intérêts locaux. Suite à l'identification de « hot spots » (zones/communes dans lesquelles une

nécessité d'action a été identifiée) au niveau local, un appui-conseil au profit des communes ciblées sera délivré afin de développer des mesures, de manière concertée, pour permettre l'intégration et/ou la réintégration des migrants/réfugiés dans les communautés et/ou la création de conditions socio-économiques favorables en vue de prévenir les risques de conflits au niveau local. L'éventail de mesures à prendre sera fonction des besoins économiques, sociaux et sécuritaires identifiés par les communes et les régions en collaboration avec l'observatoire.

L'action aura une durée de 36 mois avec un budget estimé à 25 millions d'EUR. Le projet sera basé à Niamey, et deux antennes régionales seront créées le long des axes migratoires les plus empruntés : une antenne Nord (Agadez ou Tahoua) et une antenne Sud (Zinder ou Tillabéry).

2.2. Contexte national

En raison de sa position géographique, le Niger est un pays qui représente une importance cruciale dans le cadre des flux migratoires en Afrique de l'Ouest. D'après des estimations du bureau de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) à Niamey, 60% des migrants, qui traversent la Lybie et la mer méditerranée vers l'Europe, transitent par le Niger. Cela s'explique par le fait que les axes migratoires utilisés antérieurement, vers la Mauritanie/Espagne ou bien l'Algérie, ne constituent plus une option de fuite pour bon nombre de migrants car les contrôles aux frontières ont été renforcés. Selon un rapport de l'OIM datant de 2014, le nombre de migrants qui traversent le Niger en transitant par Agadez est estimé à 2 500 personnes par semaine soit 120 000 personnes par an. Outre les flux de migrants, de nombreux réfugiés provenant majoritairement du Nigéria et du Tchad sont arrivés et se sont installés dans la région de Diffa. Les causes profondes des flux migratoires sont essentiellement d'origine socio-économique et politique. Ces derniers impactent la sphère sociale, économique et environnementale des communautés se situant sur leur route de manière non-négligeable et peuvent constituer une menace pour l'équilibre sécuritaire du pays encore fragile, notamment dans les régions du nord du Niger. La gestion des flux migratoires a une incidence considérable sur les pays d'origine et de transit tel que le Niger.

Deux phénomènes migratoires distincts, l'un concernant les réfugiés, l'autre les migrants en transit, sont ainsi à prendre en considération pour pouvoir appréhender des solutions d'intégration ou de réintégration des migrants, gérer le grand nombre de nouveaux arrivants sur le territoire nigérien, et lutter contre la migration illégale.

De nos jours, le plus grand nombre de migrants n'est pas d'origine nigérienne ; néanmoins aucune garantie n'existe pour qu'il en soit toujours ainsi. Les pays d'origine des migrants en transit sont principalement le Sénégal, la Gambie, le Mali, et certains pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Deux flux migratoires sont à distinguer :

L'un « **sud-ouest – nord** » emprunté majoritairement par des migrants ouest africains et transitant par Agadez à destination de la Lybie, puis éventuellement de l'Europe. Essentiellement des jeunes hommes, avec peu de qualifications professionnelles et laissant derrière eux une famille nombreuses à entretenir financièrement, tentent d'atteindre la Lybie en quête d'opportunités économiques. Sur leur route, ils essaient d'obtenir des emplois occasionnels pour financer, par étapes, leur déplacement. Une telle migration peut prendre plusieurs années. Ceux qui atteignent la Lybie, complètement démunis et ainsi vulnérables à toutes sortes d'exploitations illégales afin de gagner de l'argent, sont à terme contraints d'emprunter le chemin du retour vers leurs pays d'origine. C'est ainsi qu'un certain nombre de

migrants (aucune donnée statistique exactes n'est disponible à ce sujet pour le moment¹) sur le chemin du retour transitent par le Niger à la recherche d'activités économiques lucratives pour financer leur voyage et leur famille à distance, et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

L'autre flux « **sud – nord** », en l'occurrence emprunté par des migrants en provenance du Nigéria, d'Afrique central, et dans une faible mesure du Niger, transite par les régions de Zinder puis d'Agadez pour s'achever en Algérie. Une fois en Algérie, les migrants recherchent des opportunités afin de réaliser des travaux occasionnels ou bien sont forcés d'entrer dans des réseaux de trafics criminels illégaux ou de prostitution. Les migrants sont aussi bien des hommes, des femmes que des enfants, souvent victimes des trafics d'êtres humains. Après des années de vie dans de très mauvaises conditions, le plus souvent victimes de nombreuses maltraitements les migrants tentent dans la plupart des cas de retourner dans leur pays d'origine, et de financer leur voyage au moyen d'emplois permettant de subvenir à leurs besoins vitaux.

L'afflux massif de réfugiés quant à lui, impacte principalement la région de Diffa (sud-est du Niger) située à la frontière avec le Nigéria et le Tchad. Forcés de quitter leur pays à cause des activités terroristes de Boko Haram, les déplacés, essentiellement des populations rurales, sont à la recherche de protection, de sécurité et d'opportunités économiques pour pouvoir subvenir à leurs besoins. De nombreuses ONG internationales et locales sont actives dans les zones de Diffa et Zinder pour délivrer une aide humanitaire d'urgence dans plusieurs domaines : santé, éducation, habitation, distribution d'eau et de nourriture etc.

Face à ces nombreux défis, le gouvernement nigérien a compris l'ampleur de la situation en formulant, en marge du sommet international sur la migration qui se tiendra à la Valette au début du mois de novembre, un document de proposition d'actions entre l'Union Européenne et les pays africains. De plus, le 11 mai 2015, le Parlement a adopté une loi criminalisant l'activité des passeurs en la qualifiant de trafic d'êtres humains. Depuis son entrée en application, fin mai, transporter des migrants pour leur faire passer la frontière de la CEDEAO est donc considéré comme un crime et passible de dix ans de prison au minimum. Toutefois, si plusieurs vagues d'arrestations ont été orchestrées, aucune condamnation n'a encore été prononcée par la justice nigérienne. Dans les zones concernées, aux niveaux local et régional, les conséquences des flux migratoires ainsi que les défis afférents à la poursuite du développement local, durable, et inclusif ne sont pas encore cernés et traités par les collectivités territoriales.

En somme, il est urgent de promouvoir la mise en œuvre d'initiatives concrètes pour faire face aux nouveaux défis liés à la migration afin de garantir un développement stable, durable et équitable dans les régions affectées par le grand nombre de déplacés et/ou migrants notamment en transit. L'amélioration de la résilience des communes et des régions dans ce domaine relève d'une importance cruciale non seulement sur le plan sécuritaire mais également sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources.

2.3. Enseignements tirés

La quête humaine de recherche d'un emploi décent et d'un niveau de vie convenable en sécurité est au cœur du lien entre migration et développement. La migration peut apporter des bénéfices substantiels, mais elle peut aussi avoir des conséquences négatives si celle-ci n'est

¹ Indices sur la situation seulement sur la base des interviews non-représentatives (OIM :2014).

pas appréhendée et gérée pour permettre d'en dégager des bénéficiaires aussi bien pour les populations autochtones que pour les migrants en transit ou de retour.

L'approche proposée par la coopération technique allemande (GIZ) au Niger dans le cadre de la gestion des conséquences des flux migratoires dans les zones concernées repose sur une longue expérience de prévention et gestion des crises, en agissant de manière coordonnée et adaptée sur les besoins humanitaires d'urgence et les défis de développement émergents.

De par sa présence notamment dans les régions du nord du Niger, la GIZ maîtrise les enjeux de développement et de sécurité émergents, et entretient une collaboration étroite avec un certain nombre de communes à Tillabéry, Tahoua et Agadez. A travers une implication participative des autorités locales et coutumières dans l'identification et la gestion des conséquences des flux migratoires dans des zones ciblées, l'appropriation durable de cette thématique par les partenaires nigériens est objectivée. Tout comme d'autres domaines transversaux essentiels au développement équitable et durable (genre, paix et sécurité, environnement etc.), il s'agira entre autre de rendre les institutions locales sensibles aux conséquences de la migration.

2.4. Actions complémentaires

Les liens entre développement, sécurité et migration deviennent de plus en plus cruciaux dans le contexte nigérien. C'est la raison pour laquelle la collaboration entre les programmes humanitaires d'urgences et les programmes de développement est nécessaire pour pouvoir appréhender et gérer de manière efficace et adaptée aux réalités régionales l'afflux de migrants.

Une action concertée et complémentaire avec les programmes suivants est envisagée :

- **Le Programme de Promotion de l'Agriculture productive (PromAP)** mis en œuvre par la GIZ. Grâce au cofinancement accordé par l'Union européenne depuis 2014 d'une valeur de 3 000 000 d'EUR, le PromAP a pu étendre et renforcer ses appuis techniques aux producteurs dans le domaine de la petite irrigation et de la gestion durable de l'eau. Un élargissement de sa zone d'intervention dans le nord de la région d'Agadez et de Tahoua a été rendu possible. ;
- **Le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Bonne gouvernance (ProDEC)** mis en œuvre par la GIZ. Grâce au cofinancement accordé par l'Union européenne depuis 2014 d'une valeur de 3 000 000 d'EUR, le ProDEC a pu étendre et renforcer ses appuis aux collectivités territoriales notamment dans le domaine de l'élaboration des Plans de développement régionaux (PDR) et des Plans de développement communaux (PDC) à Agadez, Tahoua et Tillabéry. Par ailleurs, une place importante a été accordée à la prise en compte des aspects de paix et sécurité dans les planifications de développement local;
- **Les programmes des coopérations bilatérales dans les zones ciblées (la France, l'Espagne, le Japon etc.)**
- **Les programmes mis en œuvre par l'OIM dans les domaines de la lutte contre la traite, contre la contrebande et pour la protection des migrants ainsi que ceux dans le domaine de la gestion des frontières ;**
- **Les programmes mis en œuvre par les organisations des Nations Unies (UNICEF, PNUD etc.) ;**

- Les programmes financés par l’Union européenne dans le domaine de la sécurité (notamment EUCAP Sahel), du développement (notamment Projet d’appui au développement local des Régions du Nord du Niger – PADEL) et de la sécurité alimentaire ;

Cette liste n’est pas exhaustive et sera détaillée par la suite.

2.5. Coordination des donateurs

Dans le cadre géographique de la zone d’intervention du programme, la complémentarité entre les actions des différents bailleurs sera recherchée. La création d’observatoires, permettant de capter, d’analyser et de partager les données sur l’afflux migratoire et ses conséquences, constitue en soi une contribution significative vers une concertation et une coordination systématiques entre les bailleurs et les ONG locales et internationales.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

L’objectif global du programme et les objectifs spécifiques sont les suivants:

Objectif global : Soutenir le renforcement de la capacité de réaction rapide et appropriée des collectivités territoriales face à l’afflux de migrants et ses conséquences, afin de développer des mesures conjoncturelles et structurelles de « prévention et gestion des situations de crise ».

Objectif spécifique 1: Mise en place de plusieurs observatoires aux niveaux des instances régionales et communales permettant de capter et d’analyser les conséquences de l’afflux migratoire dans les régions concernées, et d’identifier des « hot spots » à travers l’utilisation de critères élaborés à partir de l’approche « estimation rapide de l’évidence » (ERE).

Objectif spécifique 2 : Identifier et développer des mesures structurelles et conjoncturelles (à l’interface entre action humanitaire et de développement) en coopération avec les partenaires locaux nigériens et les partenaires techniques et financiers actifs dans ces zones pour répondre efficacement et rapidement aux besoins spécifiques des populations autochtones, des migrants en transit ou de retour, et des réfugiés.

Objectif spécifique 3 : Soutenir la mise en œuvre de mesures structurelles et conjoncturelles identifiées par les communes permettant de gérer les crises et de pallier les conséquences de l’afflux de migrants.

Le respect d’une approche globale de la question des migrations, inclusive et respectueuse des différents intérêts représentés au niveau local (« *do no harm* ») dans le cadre de la mise en œuvre de l’action, considérant à la fois les aspects de développement, sécurité alimentaire et préservation de la stabilité régionale, permettra de garantir l’efficacité et la durabilité des mesures entreprises.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Les résultats escomptés sont les suivants:

Résultat escompté 1 (R1) : Les observatoires sont mis en place et permettent de capter et d’analyser les conséquences de l’afflux migratoire dans les régions concernées, et ainsi

d'identifier des « hot spots »² à travers l'utilisation de critères élaborés à partir de l'approche « estimation rapide de l'évidence » (ERE).

A.1.1. Identification de critères d'observation élaborés à partir de l'approche ERE

Il s'agira de définir des critères d'observation selon l'approche ERE. Cette approche permet de combiner plusieurs formes d'informations et de données (quantitatives et qualitatives ; interviews, recherches documentaires etc.) afin de produire un rapport, contenant des recommandations d'actions concrètes, sur l'impact de l'afflux des migrants au sein des collectivités territoriales pour traiter et gérer ceux-ci de manière à concilier l'ensemble des besoins et intérêts des populations autochtones, des migrants en transit ou de retour et des réfugiés. Cette démarche permet d'identifier des mesures de prévention et d'atténuation des conflits dans une zone ciblée, et de trouver des réponses à plusieurs questions relatives à/aux :

- (a) **besoins** : Que souhaitent/veulent les populations/communes au regard des flux de migrants ?
- (b) **processus** : Pourquoi/comment cela fonctionne ? Quels sont les effets directs et indirects ?
- (c) **mise en œuvre** : Qu'est ce qui est nécessaire pour le faire fonctionner ?
- (d) **corrélation** : Quelles relations sont à prendre en considération entre plusieurs phénomènes ?
- (e) **attitudes/comportements** : Que pensent les populations sur les migrants (effets positifs ou négatifs des migrants sur les conditions de vies au niveau local) ? Quelles sont leurs expériences concernant la gestion des problèmes relatifs à la migration ?
- (f) : **économique/conflits** : Combien coûtent les mesures d'atténuation/de correction (santé, environnement etc.) et quels en sont les bénéfices/préjudices (DO NO HARM)?

L'utilisation de cette approche dans le cadre de l'action permettra d'identifier des critères de sélection des « hot spots » communaux en prenant en compte une vision globale « holistique » des aspects liés à la migration. Une fois les critères élaborés de manière consensuelle, l'identification des « hot spots » communaux pourra être rapide et réalisée avec acuité par les observatoires.

Les observatoires sont des cellules qui seront formées au niveau des collectivités territoriales et qui travailleront au service des autorités locales et en collaboration avec tous les acteurs concernés (PTF, société civile, services de l'Etat etc.).

A.1.2. Identification des « Hot spots » au niveau communal

Les « hot spots » communaux seront des zones/communes identifiées à l'aide des critères, élaborés avec l'approche ERE, qui démontrent une forte nécessité d'action en faveur d'une meilleure gestion des conséquences de la migration au niveau local. Suite à l'identification des « hot spots » une démarche pour relever les nouveaux défis émergents au niveau local sera élaborée en coopération avec les acteurs locaux (lien avec R3).

² Zones/communes dans lesquelles une nécessité d'action a été identifiée.

A.1.3. Captage et analyse des données quantitatives et qualitatives, ainsi que promotion de la synergie multi-acteurs et de la capitalisation des données

Un aspect essentiel pour toute action en faveur du développement, est la disponibilité d'analyse de contexte, de données fiables, et de partage d'informations entre les différents partenaires techniques et financiers pour s'assurer de la complémentarité des actions menées. A ceci s'ajoutera la cartographie des zones « hot spots ». Les observatoires permettront de centraliser la documentation, et de la mettre à disposition des autres bailleurs et collectivités territoriales intéressés.

Résultat escompté 2 (R2) : Les capacités des autorités locales sont renforcées pour assurer le développement et la priorisation de mesures structurelles et conjoncturelles pour répondre efficacement et rapidement aux besoins spécifiques des populations autochtones, des migrants en transit ou de retour et des réfugiés.

A.2.1. Priorisation des besoins de manière participative au niveau communal et régional

Suite à l'identification des « hot spots », les communes concernées seront soutenues pour leur permettre de développer et de prioriser des mesures d'adaptation aux conséquences de l'afflux migratoire. Dans ce cadre, les nouveaux défis rencontrés puis les opportunités de développement ou bien d'atténuation des conséquences négatives seront discutés (par exemple sous forme de cadre de concertation). Le seront également des recommandations d'actions prioritaires pour permettre de déboucher sur un planning d'action d'urgence ou de développement spécifique aux besoins de chaque commune/région. Il sera porté une attention particulière à la prise en compte de l'aspect de la migration et ses conséquences dans les Plans de développement communaux (PDC) et régionaux (PDR).

A.2.2. Renforcement des capacités acteurs locaux et des collectivités territoriales pour faire face aux conséquences de l'afflux migratoire

Suivant l'approche promue par la GIZ, il est essentiel de renforcer les compétences propres des partenaires pour permettre l'appropriation et la responsabilisation de ceux-ci dès le début des processus appuyés. Selon les besoins et intérêts des communes ciblées, des actions de renforcement des capacités du personnel communal et des services techniques de l'Etat seront envisagées. Par ailleurs, des outils pour suivre et évaluer les mesures structurelles et conjoncturelles financées par la commune ou par le programme seront développés.

A.2.3. Création de « Task Forces » en soutien aux collectivités territoriales

La création de Task Forces, combinée avec l'expertise des projets GIZ déjà existant, constitue l'outil indispensable pour permettre de réagir de manière rapide et ciblée sur les conséquences de l'afflux de migrants dans les zones préalablement identifiées. Celles-ci seront constituées d'experts, de bailleurs ou encore de collectivités territoriales ayant expérimenté des mesures probantes (apprentissage par les pairs) dans le domaine de la gestion des conséquences de la migration, et seront responsabilisées pour soutenir les communes/régions dans la mise en œuvre et le suivi des mesures prioritaires. Elles agiront en tant que « personnes ressources » (sur financement du programme) auprès des collectivités territoriales pour garantir la qualité et l'expérience requise pour avoir un impact durable sur les différents défis sectoriels identifiés.

A titre d'exemple, les Task Forces suivantes pourraient être créées :

- Task Forces « Construction de bâtiments sanitaires/éducatifs/de formation »

- Task Forces « Intégration et/ou réintégration des migrants dans les communautés ciblées »
- Task Forces « Gestion durable de l'eau, alimentation en eau potable, et assainissement »
- Task Forces « Rétention des migrants potentiels à travers la création d'opportunités économiques »

Résultat escompté 3 (R3) : Un éventail de mesures structurelles et conjoncturelles en faveur de la gestion des conséquences de l'afflux migratoire et du développement local inclusif sont mises en œuvre avec le soutien de « Task forces ».

A.3.1. Mise en œuvre et financement de mesures conjoncturelles identifiées

Grâce au soutien techniques des Task Forces et au financement du programme, **des mesures conjoncturelles**, c'est-à-dire en réponse à un besoin de courte durée et/ou urgent et/ou susceptible de changer rapidement, seront mises en œuvre en réponse aux défis identifiés par les collectivités territoriales et/ou les observatoires. Il s'agira par exemple d'une assistance directe humanitaire aux migrants pour leur assurer un niveau minimum de sécurité alimentaire et nutritionnelle, une assistance aux soins médicaux de base, ou encore une assistance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (WASH). La constitution de Task Forces sectorielles permettra la réalisation des mesures de manière rapide et ciblée.

A.3.2. Mise en œuvre et financement de mesures structurelles identifiées

Pour faire le lien entre les situations d'urgences dans le cadre de l'afflux migratoire et le développement local, il est essentiel de financer des **mesures structurelles** en réponse à des besoins sur le long terme. A cet effet, des Task Forces seront mises en place pour soutenir les communes et les régions dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures identifiées. Plusieurs types de mesures structurelles qui seront financées sont à distinguer :

- **Le financement de bâtiments « structurants »** sous forme de financements directs pour permettre l'accès des migrants et des populations locales aux services de base, tels que la santé, l'éducation et la formation ;
- Le financement de mesures relatives à l'amélioration des conditions socio-économiques sur le long terme, sous forme de financements directs ou de subventions locales telles que :
 - des actions renforçant le développement économique des zones à fort potentiel migratoire (notamment communes et régions frontalières avec des pays instables) ;
 - des actions de promotion des alternatives économiques pour limiter la migration (rétention des migrants potentiels) ;
 - des actions de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et leur mise en valeur ;
 - des actions de formation professionnalisante en faveur des jeunes et des groupes vulnérables ;
 - des actions d'appui à la mise en place de structures de gestion intégrée des ressources en eau ;

- des actions de réintégration des migrants de retour, à travers la mise en place de mécanismes d'appui aux retournés et d'intégration économique à travers des projets de développement rural et de production agricole.
- Le financement de mesures relatives au renforcement des capacités des collectivités territoriales pour pérenniser les connaissances et aptitudes acquises. Il s'agira notamment :
- d'actions de formation ou de coaching du personnel dans les communes ;
- élaboration de « guides pratiques » par secteur permettant aux communes de traiter les conséquences de la migration comme un aspect transversal à prendre en compte pour permettre d'initier un développement local inclusif

3.3. Risques et hypothèses

En termes de risques, des tensions politiques et sécuritaires pourraient émerger au cours de la mise en œuvre du projet tant dans la région de Zinder (en considérant les menaces et attaques récurrentes de Boko Haram à la frontière avec le Nigéria) qu'à Agadez (en considérant les tensions sécuritaires et le trafic illicite à la frontière avec la Lybie et l'Algérie). De plus, la menace terroriste (AQMI, Mujao, Al-Charia, Boko Haram, Al-Mulathameen etc.) en particulier dans les zones frontalières avec le Mali (région de Tahoua) est toujours à prendre en considération, mais la situation est qualifiée de stable jusqu'à présent. Les élections présidentielles et locales prévues pour le début de l'année 2016 peuvent aussi constituer une source de déstabilisation de la situation sécuritaire. Pour faire face à ces différents risques, plusieurs mesures de prévention et d'atténuation ont été prévues :

- La GIZ dispose d'un Responsable sécurité (Risk manager officer) qui se tient régulièrement au courant de la situation sécuritaire dans les régions d'intervention à travers une collaboration étroite avec les autorités régionales et les forces de l'ordre nigériennes ainsi qu'avec les agences des Nations Unies. Grâce à ses services, nous pourrions réagir rapidement en cas de forte dégradation de la situation sécuritaire, et adapter notre approche de mise en œuvre des activités.
- Les deux antennes régionales du programme seront composées principalement de personnels national et régional ayant préalablement acquis une expérience de terrain dans les zones ciblées. Les approches et procédures utilisées par le personnel technique seront en adéquation avec les réalités sécuritaires locales et réadaptées en fonction si nécessaire.
- La GIZ étant déjà représentée à Agadez, Tahoua et Tillabéry, le recrutement du personnel ainsi que les aspects logistiques pourront être réglés dans un délai assez court.
- Un suivi régulier rapproché des impacts et résultats du programme sera adopté par le programme pour pouvoir opérer à des réajustements dans l'approche utilisée si nécessaire.

Parmi les différentes hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre figurent notamment les différentes initiatives du gouvernement nigérien, en marge du Sommet de la Valette en novembre prochain comme l'élaboration d'un document sur le « programme de développement pour la prévention et la lutte contre la migration irrégulière ». Toutefois, aucune politique de gestion des flux migratoires n'a encore été mise en place par le gouvernement nigérien.

Par ailleurs, une coordination régulière entre les partenaires techniques et financiers actifs dans les zones à fort afflux de migrants permettra d'assurer une communication efficace entre acteurs et le respect des engagements pris.

3.4. Questions transversales

Le programme prendra en compte les aspects relatifs à : l'approche genre, aux questions environnementales, à la démocratie et à la bonne gouvernance, et la paix et la sécurité.

Concernant l'approche genre, le programme s'attèlera à adopter une démarche sensible aux inégalités liées aux sexes, mais aussi à la vulnérabilité des groupes cibles. Toute action entreprise sera analysée sous cet angle afin d'identifier les inégalités et de lutter contre toutes formes de discrimination liées au sexe, à l'âge ou encore à l'origine sociale/culturelle. Le système de suivi évaluation du programme sera élaboré de manière à pouvoir faire ressortir les impacts/résultats sur les différents groupes cibles (hommes, femmes, jeunes, etc.). Des mesures sexo-spécifiques pourront être entreprises selon les besoins identifiés afin de remédier aux discriminations liées au genre.

Les aspects de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques seront pris en compte dans le cadre des mesures de gestion de l'eau et de promotion des activités agricoles. En outre, avec l'afflux de migrants dans certaines zones, une augmentation de la pollution de l'environnement à travers des déchets (notamment les sachets plastiques) est à prévoir. Des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement à l'échelle communale pourront être menées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de nos activités auprès des collectivités territoriales et des groupes cibles, **les principes de démocratie et de bonne gouvernance** seront promus. L'accompagnement des collectivités territoriales dans une dynamique de gestion durable des conséquences de l'afflux migratoire mettra l'accent sur la participation des différentes couches de la population aux activités communautaires. Aussi, le renforcement des capacités des autorités administratives et des services techniques déconcentrés dans leurs missions respectives de tutelle des collectivités territoriales et d'appui conseil à celles-ci, participe à l'amélioration de la bonne gouvernance.

A travers la gestion durable des conséquences de l'afflux de migrants dans certaines régions, et le renforcement des capacités des collectivités territoriales à jouer leurs rôles en matière de développement, la prévention de conflits potentiels et la gestion de ceux-ci permettront de contribuer significativement à la **paix et la sécurité** sur le territoire nigérien.

3.5. Parties prenantes

Les collectivités territoriales et les autres institutions et services intervenant pour l'accompagnement des actions de développement et de gestion de la migration au niveau local font partie des principales parties prenantes du programme. Il s'agira notamment des communes, des régions, des services techniques déconcentrés, des institutions de santé et d'éducation, des ONG locales etc.

Les parties prenantes au programme sont flexibles et dépendent de l'analyse des conséquences de l'afflux migratoires sur les populations et le développement local ainsi que des priorités d'action identifiées par les collectivités territoriales en collaboration avec les observatoires.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

Le calendrier proposé est de 36 mois avec un début de mise en œuvre en janvier 2016.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

Gestion indirecte - GIZ

En relation avec les résultats détaillés ci-dessus, le programme regroupe trois champs d'actions :

Le premier champ d'actions a pour objectif de systématiser la collecte, l'analyse et le partage de données/informations entre les différents partenaires à travers la création d'observatoires. Une fois fonctionnels, ceux-ci permettra d'analyser les conséquences de l'afflux migratoire dans les régions concernées, et d'identifier des « hot spots »³ à travers l'utilisation de critères élaborés à partir de l'approche « estimation rapide de l'évidence » (ERE).

Le deuxième champ d'actions contribue au développement et au renforcement des capacités des autorités locales. En effet, les conséquences de l'afflux de migrants dans les zones ciblées ont fait naître de nouveaux défis à relever par les collectivités territoriales. Ce champ d'action répond à la nécessité de renforcement de la résilience des collectivités territoriales dans le cadre du développement et de la priorisation de mesures structurelles et conjoncturelles pour répondre efficacement et rapidement aux besoins spécifiques des populations autochtones, des migrants en transit ou de retour et des réfugiés. Il s'agira également de créer des « Task Forces »⁴, aptes à être déployées rapidement dans les zones nécessitantes.

Le troisième champ d'actions est destiné au financement de mesures structurelles et conjoncturelles en faveur de la gestion des conséquences de l'afflux migratoire et du développement local inclusif. A travers le déploiement rapide de « Task Forces », agissant en tant que « pool d'experts » dans un domaine spécifique (construction, santé, économie, agriculture, éducation, sécurité alimentaire, etc.), plusieurs types de mesures seront élaborés et financés pour répondre aux nouveaux défis liés au développement local et à la migration.

4.4. Budget indicatif

Volet	Montant en EUR
Champ d'actions 1	5 000 000

³ Zones/communes dans lesquelles une nécessité d'action a été identifiée.

⁴ Equipes de « personnes ressources » constituées d'experts, de bailleurs ou encore de collectivités territoriales ayant expérimenté des mesures probantes (apprentissage par les pairs) dans le domaine de la gestion des conséquences de l'afflux migratoire, qui seront responsabilisées pour soutenir les communes/régions dans la mise en œuvre et le suivi des mesures priorisées.

Champ d'actions 2	5 000 000
Champ d'actions 3	15 000 000
TOTAL	25 000 000

* les fonds pour la communication et la visibilité seront inclus dans les différents éléments constitutifs de la mesure de la performance

4.5. Évaluation et audit

Un système de suivi-évaluation sera mis en place au niveau des antennes régionales, centralisé et coordonné à partir du siège du programme à Niamey. Des évaluations régulières relatives à l'impact du programme dans les régions ciblées seront menées afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs visés et de permettre des ajustements à temps si nécessaire.

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses pourraient être engagés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les audits et vérifications des dépenses seront effectués conformément à l'analyse de risques dans le cadre du plan d'audit annuel mené par la Commission européenne.

L'évaluation et les missions d'audit seront mises en œuvre au moyen de contrats de service, en utilisant l'un des contrats cadre de la Commission prévu à cette fin ou, éventuellement, en ayant recours à la procédure négociée concurrentielle ou à la procédure d'appel d'offres.

4.6. Communication et visibilité

Le programme sera composé d'un Responsable communication/visibilité, chargé de mettre en forme et en valeur l'impact du programme dans les zones ciblées tout en respectant les indications du manuel de l'UE sur la visibilité. Un plan de communication sera élaboré et permettra de faire le suivi des activités de communication réalisées. Des actions de communication et d'information en faveur des groupes cibles (communication pour le développement) et en vue de rendre es actions de l'UE seront menées régulièrement aussi bien dans les régions qu'à Niamey.